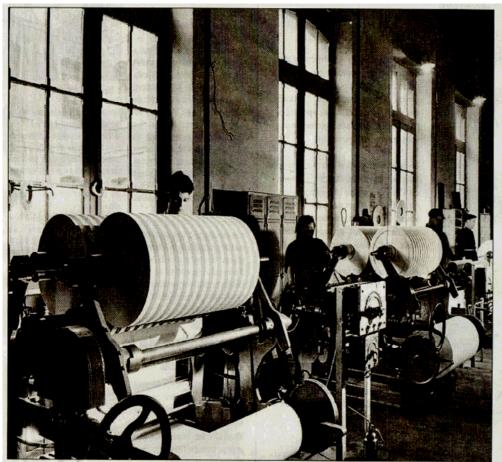
PLAN SOCIAL Un an après, l'association de salariés et le syndicat CGT veillent plus que jamais au grain

L'après-JOB ne se laissera pas liquider



C'était l'usine Job en 1952. Cinquante ans plus tard, la page est tournée... Photo DDM - Archives

■ Un CD, des K7, un livre

Emblématique, le combat des salariés de JOB n'en finit pas de faire des petits. Educateur et chansonnier, Jean-Paul Pujol vient de torcher un CD, « C'est du Job qu'il nous faut », avec la complicité de l'accordéoniste Didier Dulieu (du Didier Labbé Quartet) et du guitariste Rémy Sichi. Le CD est mis en vente, 5 €, à l'UD CGT et au siège de l'association Après-JOB, 12, rue Franz Schubert, à Toulouse. Dédé, un ancien, a également fait la synthèse de kilomètres de vidéo: trois K7

sortent aujourd'hui et seront distribuées en

Enfin, pour conclure ce marathon de produits dérivés, un livre se prépare, avec la complicité d'universitaires « de renommée nationale ».

En six ans de lutte achamée, les hommes et femmes de JOB ont acquis une sacrée bouteille. Une mauvaise reprise et un premier plan social en 1995, des détoumements de fonds, un administrateur véreux, une liquidation houleuse... On ne la fera plus à ces pros du papier, vaccinés. Jeudi demier, un an jour pour jour après leurs licenciements, ils ont tenu à faire le point sur les avancées, ou les zones d'ombre, de leur plan social. Un beau plan social avec 15.245 € à la clé (hors coût de formation de reclassement pris en charge par le conseil régional), des mesures avantageuses à la pelle et surtout, un comité de suivi où les représentants des salariés ont leur mot à dire. Ils ne se gênent d'ailleurs pas et négocient même

Philippe Moitry, aujourd'hui salarié de l'association « Après-JOB » créée dès 1995 pour veiller au grain, s'amuse visiblement à jouer au chat et à la souris et à épingler les mauvais joueurs.

Tant que les 113 salariés ne seront pas tous reclassés, la lutte continuera. Le « un pour tous, tous pour un » durera le temps qu'il faudra. A l'heure actuelle, 71 salariés sont quasi sortis d'affaire. Sur les 34 postes réservés par la mairie et le conseil général, huit seulement sont effectifs.

DES MACHINES RACHETÉES PAR SCHEUFELEN ?

Mais ce retard est imputable à Après-JOB, qui le reconnaît avec tacétie. « Ça traine parce que c'est nous qui positionnons les candidats et leurs profils. On neveut pas 26 types au balai !», avertit Philippe Moitry. « Ces salariés très qualifiés doivent en effet retrouver des qualifications équivalentes », surenchérit Jean-Pierre Combébiac, de la FILPAG-CGT (Fédération des

industries du livre, de la papeterie et des arts graphiques). Sur ce point, l'affaire est en bonne voie.

Par contre. « la mauvaise humeur » de Philippe Moitry ne passe pas quand il aborde l'histoire de l'allocation temporaire dégressive toujours pas versée par l'Etat ou celle des retenues de CSG et de RDS sur des primes pourtant exonérées d'impôt ou encore celle d'une plateforme de reconversion non respectueuse des accords du plan social. « Mais ça devrait se décanter, on en a eu l'assurance, parce que, vous voyez là, dans la cour, y a des tonnes de papier sous la bâche bleue », menace, presque en se marrant, un de ceux qui avaient enneigé les rues de Tou-

Autre sujet qui fâche: la braderie des machines vendues aux enchères. Les JOB soupçonnent même Scheufelen d'avoir ainsi racheté des machines. Une enquête est ouverte au tribunal de commerce et les salariés intenteront une action en justice si leur faisceau de soupçons s'avéraient justes. Dans ce domaine, la CGT et Après-JOB relèvent quand même un motif de satisfaction: l'instruction de 1995 est clôturée et l'affaire devrait arriver en cours d'année devant les tribunairs.

Ce ne sera pas le seul. Le 16 avril prochain, le solde du plan social, prélevé sur l'actif de l'entreprise, devrait être géré par l'association, l'Etat cessant de co-financer. La mesure a été quasi validée par le tribunal de commerce, un • allié • très précieux, reconnait volontiers Philippe Moitry. Six ans après, l'association gère toujours le solde du premier plan social et vient ainsi de verser 1.524 € à un salarié bénéficiaire d'une des mesures prises alors.

Myriam LAFFONT